https://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-revendique-une-heure-de-preparation-pour-les-enseignants-de



## Le SE-Unsa revendique une heure de préparation pour les enseignants de technologie

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Publication date: lundi 12 avril 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

## Le SE-Unsa revendique une heure de préparation pour les enseignants de technologie

Le SE-Unsa lance en mai 2021 sa nouvelle campagne « la technologie, une discipline d'avenir », pour mettre en avant les enjeux essentiels portés par cette discipline dans une économie où le numérique et l'écologie sont devenus incontournables.

Cette campagne amène aussi le SE-Unsa à mettre l'accent sur l'exercice du métier parfois difficile dans cette discipline. L'absence d'heure de préparation pour cette discipline fait partie de ces difficultés.

Heure de préparation : un « oubli » des obligations de service de 2014 dénoncé par le SE-Unsa

En 2014, de nouvelles obligations réglementaires de service ont été définies par un arrêté et une circulaire qui les précise. Une heure de préparation dite « *de vaisselle* » est prévue à l'article 9 du décret pour réduire le maximum de services des enseignants assurant plus de huit heures de service dans un établissement en SVT et en physique-chimie.

Le SE-Unsa, à l'époque, avait fait voter un vœu au comité technique ministériel pour obtenir le rajout de la technologie dans les disciplines qui en bénéficiaient. En effet, le travail de préparation est important dans cette discipline, pour installer des maquettes, assurer des tâches de nettoyage ou de maintenance d'outils, ranger du matériel,... En bref pour mettre en œuvre ce qui est prévu sur le plan pédagogique et didactique dans les programmes de cette discipline.

Des allocations IMP insuffisantes dans les établissements

A l'époque, le ministère avait assuré qu'une solution indemnitaire serait trouvée. L'intégration de l'heure de coordination en technologie dans les missions donnant accès aux indemnités pour missions particulières avait été obtenue dans la circulaire définissant les IMP en 2015.

Pour autant, les dotations en IMP dans les collèges sont insuffisantes et ne permettent pas de prendre en compte toutes les missions transversales assurées dans les établissements. Pour preuve, la première année où elles étaient mises en place, seules 4% avaient été allouées pour l'heure de coordination en technologie. Le SE-Unsa réclame leur augmentation.

Tout au long des semaines à venir, le SE-Unsa va mettre en avant les conditions d'exercice difficiles du métier dans cette discipline à travers un courrier et une demande d'audience à la direction générale des ressources humaines de l'Éducation nationale.

Absence d'une inspection spécifique, multiplication des postes partagés, des postes vacants, faible attractivité du CAPET S2I, il est urgent de trouver des solutions pour cette discipline!